

## **CC GALLY MAULDRE**

### **RAPPORT RELATIF AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2016**

#### **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2015, vue d'ensemble
- Union des Maires des Yvelines, le PLF 2016 et les Collectivités locales (par Jean-Yves BOUHOUD, Maire de l'Etang la Ville)
- AMF / la Banque Postale, Territoires et Finances – bilan 2015 et projections 2016-2019
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2016
- Association des Maires de France, Indice des prix des dépenses communales, novembre 2015

##### **I.1 Contexte économique global**

###### **a / la croissance**

Après une quasi stagnation de la croissance dans la zone euro en 2014, voire une stagnation en France, le PIB de la zone euro a connu une légère amélioration en 2015 (+1,5% zone euro, +1% en France), notamment grâce à une baisse du prix du pétrole, et aux bas niveaux de l'euro et des taux d'intérêt.

En 2016, la croissance devrait se situer entre 1,2% (INSEE) et 1,8% (PLF) pour la zone euro, entre 1,0% (INSEE) et 1,5% (PLF) en France.

Le taux de croissance aux Etats-Unis devrait se situer entre 2,5% et 3,0%.

###### **b/ l'inflation**

L'inflation était quasi nulle dans la zone euro (+0,2%) et en France (+0,1%) en 2015.

La prévision d'inflation pour 2016 est d'environ 1% en France et dans la zone euro.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (2<sup>ème</sup> semestre non disponible à ce jour), l'indice des prix des dépenses communales, ou « panier du Maire », a progressé plus fortement que l'inflation des ménages (+0,7% sur un an contre 0,1% pour l'inflation des ménages).

Signalons toutefois que cette comparaison perd de sa pertinence, d'une part car elle ne tient compte que des dépenses, or les recettes de dotation ont stagné pendant plusieurs années et diminuent très fortement depuis 2015.

D'autre part parce que certaines communes dont celles de la CC sont assujetties au FPIC, prélèvement qui a tendance à augmenter de manière très forte chaque année jusqu'en 2017.

Il serait donc erroné de s'en tenir au simple écart entre l'inflation des ménages et le « panier du Maire » pour mesurer les contraintes financières pesant sur les communes en général, et sur celles de notre territoire en particulier.

### **c/ l'emploi**

Le taux de chômage en France ne s'améliore pas et reste à 10,5% en 2015 (France entière ; 10,1% si l'on ne prend que la métropole). La prévision de l'INSEE est de 10,4% en 2016 (France entière), et 10,0% France métropolitaine.

Le taux de chômage des Yvelines en 2015 est quant à lui de 7,3%.

### **d/ la consommation des ménages**

La consommation des ménages s'établira entre 1,4% et 1,8%.

Son estimation pour 2016 diverge selon les sources : +0,8% selon l'INSEE, +1,7% dans le projet de loi de finances pour 2016.

### **e/ l'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises a augmenté en 2015, se situant à +2,5% environ en 2015 (contre 1,6% en 2014), alors que l'INSEE prévoyait une quasi stagnation en 2015.

Pour 2016, l'INSEE prévoit une poursuite de cette hausse d'environ 3,5%, alors que le projet de loi de finances la situe à 4,9%.

### **f/ le budget de l'Etat**

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014. Le déficit public devrait atteindre 3,8% en 2015.

La loi de finances prévoit un déficit de 3,3% en 2016, et un déficit repassant sous la barre des 3% en 2017.

La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2014 95,6% du PIB, et en 2015 96,3. La dette publique devrait se stabiliser à 96,5% du PIB en 2017.

## I.2 La loi de finances pour 2016 et ses répercussions sur les collectivités locales

### a/ La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat entre 2016 et 2018

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement en 2014 et surtout en 2015. Cette forte baisse se poursuivra en 2016, et sans doute davantage encore avec la réforme annoncée de la DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces baisses de dotations sont particulièrement injustes : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Par ailleurs, leur contribution dépasse très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

Enfin, il faut rappeler que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

L'ampleur de ces diminutions annuelles compromet gravement les finances des collectivités locales, dont celles de la CC.

### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2013 à 2017 :

	2013	2014	2015	2016 (estimation)	2017 (estimation)	2018 (estimation)
<b>DI</b>	296 093	332 229	280 359	243 873	129 362	114 162
<b>DCTP</b>	923 251	913 223	898 292	883 644	874 101	864 661
<b>Total</b>	1 219 344	1 245 452	1 173 651	1 127 518	1 003 464	978 823
<i>Evolution</i>		+ 2%	-6%	-4%	-11%	-2%

DI : dotation d'intercommunalité

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

### b/ la hausse exponentielle du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds.

L'augmentation du FPIC est énorme jusqu'en 2017 :

	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017	Estimation 2018
<b>FPIC global</b>	<b>944 110</b>	<b>1 289 324</b>	<b>1 752 433</b>	<b>2 116 063</b>	<b>2 158 384</b>
<i>Evolution</i>		+36%	+36%	+21%	+2%
<i>Perte</i>		-345 214	-463 109	-363 630	-42321

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permettait de bonifier sa dotation d'intercommunalité.

Ce transfert du FPIC a nécessité la création d'une fiscalité intercommunale supplémentaire sur les ménages, dans des proportions importantes étant donné le montant global du transfert. En contrepartie, les communes pouvaient décider de compenser en tout ou partie cette fiscalité par une baisse des impôts communaux, la dépense de FPIC ayant disparu des budgets des communes membres.

### **c/ la revalorisation des bases d'imposition**

La loi de finances pour 2016 prévoit une revalorisation de 1% seulement des bases servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation (0,9% en 2015).

## **II. RESULTATS DE 2015 (à confirmer)**

**Sous réserve de la clôture définitive**, notamment des derniers rattachements, l'exécution budgétaire 2015 fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

- Excédent de fonctionnement : 643 069,29 € (2014 : 192 455,17 €)
- Déficit d'investissement : 5 126 € (2014 : déficit de 7 178,13 €)
- **Soit un excédent de clôture de 637 943,19 € (2014 : 185 277,04 €)**

CA 2015 prévisionnel au 31/01/2016		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	131 287,87 €	7 816 303,72 €
RECETTES	133 340,00 €	8 304 834,32 €
DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	7 178,13 €	
EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1		154 538,69 €
RESULTAT	-5 126,00 €	643 069,29 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser de 2015 en investissement :

- En dépenses : 82 000 €
- En recettes : 0 €

**Le résultat définitif 2015 s'élèverait à environ 550 000 €.**

A noter :

- En fonctionnement, l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 410 000 € euros pour constatation en 2015 de pertes de bases de CFE subies en 2014  
Sans cette recette exceptionnelle, le résultat de fonctionnement aurait été de 233 063 € (contre 192 000 € en 2014) – nous avons donc réellement fait un meilleur résultat
- Compte tenu de cette recette exceptionnelle, nous avons décidé de ne pas réaliser l'emprunt de 75 000 € inscrit au budget, ce qui explique le déficit d'investissement de 87 126 € si l'on inclut les restes à réaliser

Les résultats détaillés de 2015 seront abordés lors de l'adoption du compte administratif 2015, en Conseil du 6 avril prochain.

**III. LIGNES DIRECTRICES DE 2016 :**

**III.1 Poursuite des mutualisations et de toute action permettant de générer des économies**

- ➔ renforcer les moyens pour accélérer les mutualisations
- ➔ dossiers prioritaires : restauration, assurance, ...
- ➔ mise à jour de l'organigramme et des services partagés
- ➔ avancement des actions prévues en 2016 dans le rapport officiel de mutualisation : sur la restauration, les transports, les services

**III.2 Porter les projets de développement de la CC**

- ➔ Très Haut Débit : création du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numérique », acteur incontournable de la partie rurale du Département pour l'aménagement numérique  
En fonction des décisions prises en 2016 : provision pour autofinancement d'une partie de la dépense
- ➔ Etude boucle de transport sur l'ensemble du territoire de Gally Mauldre
- ➔ Participation à une étude sur les abords de la gare de Saint Nom la Bretèche
- ➔ Poursuite des études sur les circulations douces
- ➔ Evolution des compétences en matière d'action culturelle

- Services civiques tri sélectif
- Budget pour actions de soutien en matière de développement économique

### III.3 Optimisation financière

- Fiscalité
- FPIC
- Préservation de notre capacité d'endettement pour le très haut débit

## IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016

### IV.1 Recettes de Fonctionnement

#### a/ Recettes fiscales hors fiscalité additionnelle

- CVAE : forte baisse en 2016 : 463 848 € estimés en 2016 contre 623 159 € en 2015
- CFE : nous avons l'an dernier augmenté le taux du plafond légal compte tenu de la règle du lien entre les taux, soit + 3,2%.  
En 2016, le produit attendu devrait être légèrement supérieur à celui de 2015 (hausse de base + 1% ; taux moyen 20,91% sans hausse  
Rappel : lissage des taux décidé en avril 2013 sur 9 ans et lissage des bases minimum décidé en septembre 2013 sur 10 ans
- IFER , TASCOCOM et TaFNB : stabilité envisagée
- TEOM : après la forte baisse obtenue en 2015 pour les quatre communes n'adhérant pas au SIEED, on prévoit pour 2016 une stagnation ou une légère hausse de taxe pour ces quatre communes.  
Pour les 7 communes membres du SIEED, nous sommes dans l'attente d'informations du Syndicat, après les deux hausses importantes de 2014 et 2015.

#### b/ Dotations de l'Etat

- DGF (Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la taxe professionnelle) : en attente mise à jour de l'étude Stratorial, tenant compte du report de la réforme en 2017 ; 50 à 100 K€ de moins en 2016
- Encaissement pour la seconde année d'une dotation de compensation pour perte de bases de CFE : recette estimée à 308 000 € contre 410 000 € en 2015.
- Dotations CAF : estimées en fonction de la fermeture des accueils le mercredi matin en année pleine, et de l'ouverture d'accueils supplémentaires en année pleine
- SIDOMPE : reprise de matériaux et soutiens Eco Emballages

**c/ Les redevances et autres recettes**

- centres de loisirs : stabilité (actualisation des tarifs de 2% à compter du 1<sup>er</sup> avril).
- aide à domicile et portage de repas : estimation en hausse car le coût du service a tendance à augmenter (actualisation et harmonisation des tarifs).
- redevance spéciale d'élimination des déchets de Chavenay : estimée à 27 000 €

**IV.2 Dépenses de Fonctionnement****Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	Estimation 2015	Prévision 2016
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 216 481,00	2 407 985,00	2 200 000,00	2 266 000
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	899 595,30	919 340,00	968 192,00	1 002 079
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS	2 741 723,00	3 034 669,00	4 280 000,00	4 875 078
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	29 401,03	30 910,00	35 000
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	375 837,54	370 172,60	337 176,00	375 000
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	113,15	286,20	25,72	200
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 233 749,99</b>	<b>6 761 853,83</b>	<b>7 816 303,72</b>	<b>8 553 357</b>

**a/ Dépenses relatives aux charges transférées :**

Le chapitre 011 est estimé en légère augmentation :

- révision des prix du nouveau marché de collecte
- incidence des nouveaux accueils de loisirs en année pleine
- hausse du coût du portage de repas
- réinscription du budget pour l'étude de transport, pour son montant global

A noter toutefois une réduction du coût de l'IFAC pour l'accueil de loisirs de Feucherolles, suite à une régularisation d'un trop versé par la CC.

**b/ charges de personnel**

Le Budget RH devrait également afficher une légère hausse :

- coût du portage de repas et de l'aide à domicile (hausse des bénéficiaires)
- glissement vieillesse technicité habituel

A noter le recrutement de deux ambassadeurs du tri en service civique à compter du mois de mai 2016 : coût salarial pour la CC 1 600 € (100 € par mois par employé).

**Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	Estimation 2015		Prévision 2016	Prévision 2017
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	899 595	919 340	968 192		1 002 079	1 037 151

Les dépenses de personnel sont estimées en hausse de 3 à 4% par an : effet du « GVT » (avancements), hausse des dépenses liées à l'aide à domicile et au portage de repas, revalorisation du point d'indice.

**Structure des effectifs :**

	Administratif	Urbanisme	ALSH	CCAS
<b>Titulaires permanents</b>	1	4	2	4
<b>Non titulaires permanents</b>	0	1	24	2
<b>Non titulaires vacataires</b>	0	0	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>9</b>

*NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DGS/SG des commune au titre d'activité accessoire.*

Il n'est pas prévu de faire évoluer les effectifs administratifs ni urbanisme, ni le personnel d'encadrement des ALSH ou de l'aide à domicile.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

**Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)

- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

#### **Evolution du temps de travail :**

Pas d'évolution particulière prévue pour 2016.

#### **c/ FPIC : proposition de reconduire la prise en charge globale du FPIC par la CC**

La reconduction de cette décision est logique car elle améliore le CIF de la CC, donc ses dotations, et cohérente : dans le cas inverse, il faudrait « détricoter » la fiscalité relative entre la CC et les communes membres, ce qui amènerait une très grande confusion et donnerait une image négative.

#### **d/ attributions de compensation**

→ idem 2015 (cf délibération du 2 décembre 2015) ; total = 1 426 K€

#### **e/ Autofinancement**

A déterminer (virement + amortissements) – peut être une variable d'ajustement du budget. Représentait 60 000 € en 2015.

#### **IV.3 Dépenses d'investissement et engagements pluriannuels**

Les dépenses d'investissement seront présentées par délégation au moment du vote du BP, outre la présentation comptable officielle.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

A noter l'inscription d'une étude sur l'accès à la gare de Saint Nom la Bretèche. Ce chiffrage nous permettra de déterminer l'accompagnement que pourra assumer la CC.

#### **Concernant le Très Haut Débit :**

La fourniture du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire intercommunal constitue la priorité de la CC, et sera son principal investissement du mandat.

Le coût net pour la CC, une fois déduites les subventions ainsi que la participation demandée aux usagers, est estimé à environ 700 000 € HT. Cet investissement pourra être financé par un emprunt à long terme.

Nous envisageons par ailleurs, en fonction des décisions fiscales retenues pour 2016, de provisionner dès cette année en vue d'autofinancer une partie du coût.

#### **IV.4 Recettes d'investissement et emprunt**

L'emprunt inscrit au Budget Primitif 2015 n'a finalement pas été souscrit, la CC ayant bénéficié d'une recette de fonctionnement de 410 000 € lui permettant largement de couvrir les investissements.

Nous démarrons l'année 2016 avec un endettement toujours nul, ce qui nous permettra d'inscrire un nouvel emprunt au budget, d'un montant limité. Cet emprunt ne sera pas affecté au Très Haut Débit, puisque l'investissement correspondant ne sera pas à financer en 2016.

Nous bénéficierons également d'une subvention au titre de l'étude de transport, ainsi que de la DETR sur les travaux dans les accueils de loisirs. Et bien sur du FCTVA sur nos investissements.

#### **IV.5 Besoin de financement et fiscalité**

Les éléments principaux venant perturber notre équilibre budgétaire sont :

- Baisse de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation de taxe professionnelle (composantes de la DGF) : estimation - 50 à -100 K€
- Hausse du FPIC (part communale transférée et part intercommunale) : + 460 K€
- Baisse de la CVAE : -159 K€

En contrepartie, nous bénéficions pour la 2<sup>ème</sup> année d'une recette de compensation pour perte de CFE en 2014. Cette recette, de 410 000 € en 2015, devrait être de 308 000 € en 2016.

Sous réserve des résultats définitifs de 2015, et de la préparation du budget 2016 toujours en cours, le besoin résiduel de financement en fonctionnement devrait évoluer entre 400 000 € et 500 000 €.

L'excédent reporté à affecter de 2015 étant de 550 000 € environ, plusieurs choix peuvent être envisagés :

#### **→ Ne pas augmenter ou peu augmenter la fiscalité intercommunale en 2016 :**

Ainsi, pour résumer, sur 550 000 € d'excédents 2015 :

- 400 000 € seraient affectés en fonctionnement
- 150 000 € vont en investissement, notamment pour provisionner le financement du très haut débit

Cette hypothèse présente toutefois un inconvénient majeur : une hausse très brutale de fiscalité en 2017 serait nécessaire.

→ **Lisser la hausse de fiscalité sur 2016 et 2017 :**

Par exemple, une hausse de fiscalité d'environ 27 € par foyer fiscal, rapporterait de l'ordre de 200 000 € à la CC en 2016.

Ainsi, sur 550 000 € d'excédents 2015 :

- 200 000 seraient affectés en fonctionnement, et permettrait un meilleur équilibre du budget par des ressources propres
- 350 000 € vont en investissement, notamment pour provisionner le financement du très haut débit, ou en réserve pour la CC

→ **La CFE**

Pour le moment, nos hypothèses limitent sa hausse à 3%.

**V. PROCHAINES ETAPES**

- Conseil communautaire du 10 février 2016 : DOB
- Bureau Communautaire du 10 mars 2016 :
  - présentation du projet de BP, sans la notification des bases fiscales, et peut-être sans la notification des dotations de l'Etat.
  - Finalisation des arbitrages si besoin
- Commission Finances – Affaires Générales fin mars 2016 : avis sur projet de BP
- Conseil communautaire du 7 avril 2016 : vote du BP